

VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SERVICE ETAT CIVIL

ARRÊTÉ N°2026ARRT314

OBJET : DELEGATION DE FONCTION
OFFICIER D'ETAT-CIVIL
A M. Claude GRIMAULT,
Conseiller Municipal

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

VU la loi du 05 avril 1884,

VU l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'empêchement du Maire et des Adjoints en exercice,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur Claude GRIMAULT, Conseiller Municipal de la Commune de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité en notre lieu et place et concourt avec nous, pour exercer les fonctions d'officier d'état civil.

ARTICLE 2 :

En sa qualité d'officier d'état civil, **Monsieur Claude GRIMAULT** célébrera la cérémonie qui aura lieu :

Le mercredi 23 septembre 2026

en la Mairie de VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie.

Publié le 03 SEP. 2026

**Pour extrait conforme
En Mairie 01 septembre 2026
Le Maire**

Olivier NOGUES

Par délégation du Maire
Virginie MARTOS-FERRARA
Maire-Adjointe